

**Savez-vous que…**

Les hommes et les femmes ont des perceptions différentes du harcèlement sexuel.

Ce qui peut être une petite plaisanterie pour beaucoup d'hommes peut être offensante pour beaucoup de femmes. Selon les statistiques, les femmes sont plus affectées par le harcèlement sexuel que les hommes.

***Le harcèlement sexuel au travail, c’est quoi?***

Un commentaire, un geste ou un contact de nature sexuelle qui est offensant et non voulu.

C’est une expression de pouvoir. Il peut :

* être perpétré par un supérieur, un collègue, un bénévole, un client, un patient ou même une personne du grand public.
* être accompagné de menaces, de promesses ou d’abus.
* survenir entre personnes de sexe différent ou entre personnes de même sexe.
* être un seul incident ou une série d’incidents.

***Où peut-il avoir lieu?***

Sur le lieu de travail ou lors d’événements liés au travail.

***Ce qui n’est pas considéré comme du harcèlement sexuel en milieu de travail***

Les relations amoureuses, le flirt ou les plaisanteries amicales acceptées par les deux parties!

****Pour de plus amples renseignements au sujet du harcèlement sexuel au travail, visitez : saskinfojustice.ca ou contactez-nous 1 855-924-8543/ centre@saskinfojustice.ca